AFFAIRE Nº 5

Théâtre. RAPPORT de la Commission du Budget sur le choix d'un terrain pour le

Le MAIRE. - Je donne la parole à M. GIGANT, Rapporteur de la Commission chargée de se prononcer sur le choix du terrain pour la construction du Théâtre. Je signale qu'en dehors des Membres de la Commission du Budget, j'ai demandé à M. CADET de se joindre à eux puisque c'est lui qui avait émis l'idée de construire le théâtre sur le terrain qui se trouve à proximité de l'Hôtel de Ville.

M. CICANT. - Messieurs,

La Commission du Budget s'est réunie le 25 Mai 1962 à 16 heures sur convocation du Maire pour statuer sur le choix d'un terrain destiné à la construction d'un théâtre.

Trois terrains s'offraient à notre choix: l'ancien poste des pompiers contigu à l'Hôtel de Ville, l'ancien Théâtre, rue Alexis de Villeneuve et le terrain VERDIN situé rue Pasteur, acheté récemment.

Le Commission unanime aurait souhaité voir le théâtre se dresser à côté de l'Hôtel de Ville avec lequel il aurait pu former un bel ensemble sur la rue de Paris. Mais, après avoir consulté l'architecte LEJEUNE, compte tenu du plan d'urbanisme qui prévoit un espace vert, à cet emplacement et des réglements d'urbanisme rélatifs aux constructions de ce genre, il nous est apparu impossible d'y édifier un bâtiment convenable ne déparant pas l'Hôtel de Ville.

L'emplacement de l'ancien théâtre nous ayant paru un peu excentrique, notre choix s'est donc porté sur le terrain VERDIN qui est voisin de l'Hôtel de Ville et qui, d'ailleurs était déjà prédestiné à la construction d'un théâtre des son acquisition.

Nous croyons, pour terminer, devoir rappeler les conclusions de notre rapport du 14 Juin 1961 visant à l'achat de 2 petits terrains de 200 à 300 m2 enclavés dans l'immeuble VERDIN & qui aurait pour consequence de donner à la Commune une esplanade de 2.500 m2 sur laquelle pourrait être édifiée un beau théâtre et un parking avec une vèie de dégagement pour l'Hôtel de Ville vers la rue Lucien Casparin et la rue Pasteur./.

Le Rapporteur, Signé: E. GIGANT.

LE MAIRE. - Après ce rapport, je donnerai la parole à celui d'entre vous qui la demandera.

Personne ne demandant la parole, le Maire met aux voix la proposition contenue dans le rapport ci-desaus.

Adopté à l'unanimité.

LE MAIRE. - Messieurs, êtes-vous d'accord pour que les plans du théâtre soient mis au concours.

Adopté à l'unanimité.